



ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL

Composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Saïx, Soual, Cambounet-sur-le Sor, Viviers-lès-Montagnes LIAISON AUTOROUTIERE CASTRES TOULOUSE

Le Président du Conseil départemental du Tarn

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et plus particulièrement son chapitre II du livre 1er du code rural sur les dispositions relatives à l'aménagement foncier

VU le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier rural et modifiant le code rural ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du Tarn en date du 08 décembre 2017 instituant une commission intercommunale d'aménagement foncier des communes de Saïx, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes dans le cadre de la procédure d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental liée au projet de Liaison Autoroutière Castres Toulouse ;

VU les désignations et propositions prévues aux articles L 121-3 et L121-5 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU la désignation du Président titulaire et du Président suppléant de la commission en date du 16 juin 2026 par le Président du tribunal judiciaire d'Albi ;

VU la délibération du Conseil municipal de Saïx en date du 5 juin 2026 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal de Soual en date du 05 juin 2026 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal de Cambounet-sur-le-Sor en date du 5 juin 2026 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal de Viviers-lès-Montagnes en date du 5 juin 2026 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la liste des membres exploitants agricoles de la commission, désignés par la Chambre d'Agriculture du Tarn en date du 22 avril 2025 ;

VU la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn au Président du Conseil départemental du Tarn en date du 22 avril 2025 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de son suppléant pour siéger au sein de la commission ;

VU la désignation du représentant du Président du Conseil départemental du Tarn et de son suppléant par le Président du Conseil départemental du Tarn en date du 25 août 2026 ;

VU la désignation de deux personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de leurs suppléants par le Président du Conseil départemental du Tarn en date du 25 août 2026 ;

VU la désignation de deux fonctionnaires et de leurs suppléants par le Président du Conseil départemental du Tarn en date du 25 août 2026 ;

VU la désignation d'un représentant de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 12 mai 2020 ;

VU la désignation d'un délégué par le Directeur départemental des finances publiques en date du 12 mai 2025 ;

VU les désignations prévues à l'article R123-31 du Code rural et de la pêche maritime des représentants à titre consultatif de l'Administration chargée du contrôle de l'opération en date du 12 novembre 2020 ainsi que du Maître d'Ouvrage du projet linéaire en date du 30 avril 2026.

- ARRÊTE -

ARTICLE 1^{ER} : Une commission intercommunale d'aménagement foncier est constituée dans les communes de Saïx, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes.

ARTICLE 2 : La commission intercommunale d'aménagement foncier Saïx, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes est ainsi composée :

**Composition de la Commission intercommunale d'aménagement Foncier de
Saïx, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes**

Présidence :	Titulaire	M. François PAUTHE
	Suppléant	M. Pierre CAMARDA
Représentant du Président du Conseil départemental du Tarn :	Titulaire	M. Daniel VIAELLE
	Suppléant	M. Christophe TESTAS
Personnes qualifiées en matière de faune, flore, de protection de la nature et des paysages :	Titulaire	M. Philippe DURAND
	Titulaire	M. Bernard VAZZOLER
	Titulaire	M. Amaury CALVET
	Suppléant	Mme Jany CASTAN
	Suppléant	M. Michel VEZINET
	Suppléant	M. Glenn DE QUELEN
Fonctionnaires du Conseil départemental du Tarn :	Titulaire	M. Nicolas MASSIMINI
	Titulaire	Mme Isabelle CALVIERE
	Suppléant	Mme Pauline ALAUX
	Suppléant	Mme Sandrine SAUVAIRE
Délégués du directeur des services fiscaux :	Titulaire	Mme Stéphanie CABROL
	Suppléant	M. Adriamparivo RANAIVOSON
Institut national de l'origine et de la qualité :	Titulaire	Mme Tatiana SANNIER
	Suppléant	M. Jean-Louis BARRIERE
Représentant de la commune de Saïx :	Maire	M. Jacques ARMENGAUD
Membres propriétaires de Saïx :	Titulaire	M. Sébastien SIGUIER
	Titulaire	M. Serge OLOMBEL
	Suppléant	M. Francis BENNE
Membres exploitants agricoles de Saïx :	Titulaire	M. Vincent DESPLATS
	Titulaire	M. Flavien RAZOUS
	Suppléant	M. Daniel DARASSE
Représentant de la commune de Soual :	Maire	M. Jean-Luc ALIBERT
Membres propriétaires de Soual :	Titulaire	Mme Marie-Françoise FERRANT
	Titulaire	M. Daniel CAZANAVE
	Suppléant	M. Jean-Marc RIVES
Membres exploitants agricoles de Soual :	Titulaire	M. Jean-Luc RIVES
	Titulaire	M. Christophe ROUANET
	Suppléant	M. Franck NAVAR
Représentant de la commune de Cambounet-sur-le- Sor :	Conseiller municipal	M. Jean-François BAUDOU
Membres propriétaires de Cambounet-sur-le-Sor :	Titulaire	M. Denis BANQUET
	Titulaire	M. Jean-Pierre BONNAFOUS
	Suppléant	Mme Josette VIALAN
Membres exploitants agricoles de Cambounet-sur- le-Sor :	Titulaire	M. Jean-Marie CAYREL
	Titulaire	M. Michel ANDRE
	Suppléant	M. Bruno CABROL

Représentant de la commune de Viviers-lès-Montagnes :

Maire M. Alain VEUILLET

Membres propriétaires de Viviers-lès-Montagnes :

Titulaire M. Luc DESPLATS
Titulaire M. François MONTAGNE
Suppléant M. Eric ESCANDE

Membres exploitants agricoles de Viviers-lès-Montagnes :

Titulaire M. Olivier BOUTONNIER
Titulaire M. Charles DELPAS
Suppléant M. Frédéric CATHALA

Représentants de l'administration chargée du contrôle de l'opération DTT du Tarn (à titre consultatif obligatoire) :

Titulaire M. Pierre-Luc RIVIERE
Suppléant Mme Hélène LAMOTHE

Représentants de la Chambre d'Agriculture du Tarn (à titre consultatif) :

Titulaire M. Julien SYLVESTRE
Suppléant Mme Claire HERMET

Représentants de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Tarn (SAFER) (à titre consultatif) :

Titulaire M. Arcangelo ZANCHETTA
Suppléant M. Frédéric RAZOUS

Représentants du Maître d'Ouvrage du projet linéaire (à titre consultatif) :

Titulaire M. Louis-Marie DE FLAUJAC
Suppléant M. Walter GUYONVARCH

Représentants de la Fédération départementale de chasse du Tarn (à titre consultatif) :

Titulaire M. André BONNET
Suppléant M. David EYMARD

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Inès BERTIN, chargée de mission aménagement foncier au sein de la Direction de l'Attractivité et de la Culture du Conseil départemental et assistée par un assistant à maître d'ouvrage.

ARTICLE 4 : La commission a son siège à la mairie de Cambounet-sur-le-Sor.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Le Président du Conseil départemental du Tarn, le Maire de la commune Saïx, le Maire de la commune de Soual, le Maire de la commune de Cambounet-sur-le-sor, le Maire de la commune de Viviers-lès-Montagne et le Président de la commission intercommunale d'aménagement foncier « Saïx , Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Département du Tarn.

Fait à Albi, le

01 SEP. 2026

Le Président du Conseil Départemental


Christophe RAMOND